

S.A.R.L. A ZAZA
Au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 57 rue de la Haie Coq 93300 Aubervilliers
R.C.S. Bobigny 534 520 564

Cadre réservé à l'enregistrement

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BOBIGNY
Le 04/07/2022 Dossier 2022 00015398, référence 9304P61 2022 A 04335
Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-huit Euros

Acte de cession de parts sociales

Entre les soussignés :

- Madame HUANG Xiaohua, née le 17/06/1966 à Zhejiang en CHINE, de nationalité chinoise, demeurant 75 Avenue de la République 93300 Aubervilliers.
- Monsieur DONG Xuexin, né le 16/11/1979 à Zhejiang en CHINE, de nationalité chinoise, demeurant 63 rue des Ecoles 93300 Aubervilliers.

agissant en ses qualités d'associé de la société A ZAZA, société à responsabilité limitée dont le capital est de 10 000 euros, divisé en CENT PARTS (100) de CENT EUROS (100 Euros) chacune, numérotées de 001 à 100, ayant son siège social à 57 rue de la Haie Coq 93300 Aubervilliers, composés de SOIXANTE PARTS (60) de CENT EUROS (100 Euros) chacune.

ci-après dénommé les cédants, d'une part,

et

- Madame JIN Dai Ai, née le 28/10/1984 à Zhejiang en CHINE, de nationalité française, demeurant 9 Avenue Michel Ricard 92270 Bois Colombes.
- Monsieur WU Chi Wai, né le 19/12/1983 à Tsuen Wan, de nationalité chinoise, demeurant 9 Avenue Michel Ricard 92270 Bois Colombes.

ci-après dénommé le(s) cessionnaire(s), d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

JD HX DX WCW

S.A.R.L. A ZAZA
Au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 57 rue de la Haie Coq 93300 Aubervilliers
R.C.S. Bobigny 534 520 564

Article 1 : Cession des parts

Madame HUANG Xiaohua cède et transporte les garanties ordinaires de fait et de droit, au Madame JIN Dai Ai, qui accepte, le 10 part sociale de la société A ZAZA qui leur appartient.

Madame HUANG Xiaohua cède et transporte les garanties ordinaires de fait et de droit, au Monsieur WU Chi Wai, qui accepte, le 20 part sociale de la société A ZAZA qui leur appartient.

Monsieur DONG Xuexin cède et transporte les garanties ordinaires de fait et de droit, au Monsieur WU Chi Wai, qui accepte, le 30 part sociale de la société A ZAZA qui leur appartient.

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de CENT euros la part soit un montant total de SIX MILLE (6 000) euros, soit 60% du capital social, que le cédant reconnaît avoir reçu des cessionnaires, et dont ils lui donnent quittance.

Article 3 : Agrément

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale des associés en date du 30/11/2021, la présente cession a été autorisée et les cessionnaires agréés en qualité d'associé, dans les formes et conditions requises par la loi ou les statuts de la société. Une copie du procès-verbal de l'assemblée, certifiée conforme par le gérant, est annexée au présent acte.

Article 4 : Propriété

Les cessionnaires deviennent propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Les cédants le subrogent dans tous ses droits et actions attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Les cessionnaires reconnaissent et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société, copie dont il a pris connaissance.

Article 5 : Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les cédants déclarent que les parts cédées leur ont été attribuées en représentation de ses apports en numéraire et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

JD HX DX WCV

S.A.R.L. A ZAZA
Au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 57 rue de la Haie Coq 93300 Aubervilliers
R.C.S. Bobigny 534 520 564

La société n'est pas à prépondérance immobilière.

Les cédants précisent, en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

Article 6 : Formalités de publicité

Pour être opposable à la société, la présente cession devra lui être signifiée, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil ou par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Pour être opposable aux tiers, deux originaux du présent acte de cession devront être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce accompagnés de deux copies des statuts modifiés certifiés conformes par le gérant et deux copies du procès verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statutaire.

Fait à Aubervilliers
Le 30/11/2021

Signature de cédant

Madame HUANG Xiaohua

Monsieur DONG Xuexin

Signature du cessionnaire

Madame JIN Dai Ai

Monsieur WU Chi Wai